

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

**Nombre de Conseillers
en exercice : 27**
présents : 22
votants : 26
Absent : 1

L'an deux mille quatorze
le trente du mois de septembre à dix-neuf heures
le Conseil Municipal de la Commune de DRAP,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Monsieur **Robert NARDELLI**, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 24 septembre 2014.
PRESENTS : Robert NARDELLI / BIANCHI Romain / Alexandra RUSSO
/ Sonia CHAKROUNI/ Philippe MINEUR / Virginie GIMENEZ / Serge
DIGANI / Jean-Christophe CENAZANDOTTI / Françoise DAMILANO
/ Catherine DINI / Charles BEVACQUA / Philippe JANIN / Jean-Luc
CAMBRA / Nathalie DIGANI / Jean-Marc GIMENEZ / Sophie
ESPOSITO / Mélanie MORINI / Marc LEROY / Pierre VESTRI /
Delphine BOLLARO/ Taoufik FATFOUTA/ DRAGONI José.

OBJET : Ressources
Humaines :

**Création d'un CHSCT
commun entre la ville,
le CCAS, la Caisse des
Ecoles de Drap, de la
régie de l'eau ainsi
que le SICTEU.**

PROCURATIONS : Christine DECORDIER à Alexandra RUSSO /
Eddie DEGIOVANNI à Jean-Marc GIMENEZ / Martine DUNOYER DE
SEGONZAC à Romain BIANCHI / Emmanuelle GAZIELLO à Pierre
VESTRI

ABSENT : Gracienne DODAIN

Secrétaire de séance : Romain BIANCHI

oo

- Vu** la loi du 26 janvier 1984,
- VU** le décret 1985 relatif à l'hygiène, sécurité,
- Vu** le code du travail,
- Vu** l'accord du 20 novembre 2009 relatif à la santé et la sécurité
au travail dans la fonction publique
- Vu** l'avis favorable du CTP,

Après avoir entendu le rapport de présentation,

Le Maire précise aux membres du Conseil Municipal que l'article 33-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 prévoit qu'un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail est créé dans chaque collectivité ou établissement employant au moins cinquante agents ;

Considérant que la collectivité a atteint l'effectif requis, et qu'elle est de ce fait tenue légalement de créer son Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail,

Considérant l'intérêt que représente la création d'un CHSCT

Ce CHSCT sera mis en œuvre suite aux prochaines élections professionnelles. Une délibération ultérieure déterminera le périmètre d'action ainsi que l'organisation du CHSCT.

Des délibérations concordantes seront proposées aux autres établissements et syndicat (SICTEU).

Il est décidé au Conseil Municipal de décider la création d'un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail commun aux différentes collectivités et établissements de Drap.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
préfecture le : 9/10/14
et publication en
mairie le : 9/10/14

AINSI FAIT ET DELIBERE A DRAP
LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
Robert NARDELLI
Maire de DRAP

